

**Romain BLONDIAUX**

*Commissaire Aux Comptes  
Près la Cour d'Appel d'Amiens*

**ASSOCIATION  
« PAYS DE SOURCES ET VALLEES »**

Campus Economique Innovia  
Bâtiment 9  
1435 boulevard Cambronne

60400 NOYON

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Décembre 2019

\*\*\*

A l'assemblée générale,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **PAYS SOURCES ET VALLEES** » relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principales comptables, notamment le respect du principe d'indépendance des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

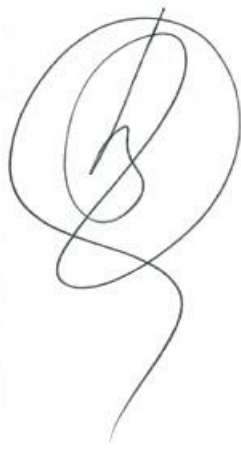
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Quentin,  
Le 07 décembre 2020.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' with a vertical line through it, and a long, thin tail extending downwards.

Le Commissaire aux Comptes  
**Romain BLONDIAUX**


# Bilan

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)		<b>Variation</b>
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
<b>Actif immobilisé</b>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	2 330	371	1 958	1 958	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	5 187	2 783	2 404	3 065	- 661
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	968		968	968	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>8 485</b>	<b>3 154</b>	<b>5 330</b>	<b>5 991</b>	<b>- 661</b>
<b>Actif circulant</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	183 089		183 089	260 238	- 77 149
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	55 934		55 934	7 493	48 441
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance					
<b>TOTAL (II)</b>	<b>239 023</b>		<b>239 023</b>	<b>267 731</b>	<b>- 28 708</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>247 508</b>	<b>3 154</b>	<b>244 354</b>	<b>273 721</b>	<b>- 29 367</b>

## Bilan (suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capital social ou individuel (dont versé : )	BLONDIAUX Romain - Commissaire aux Comptes		
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-1 240		- 1 240
Résultat de l'exercice	13 431	-1 240	21 372
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>12 191</b>	<b>-1 240</b>	<b>20 131</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Emprunts et dettes</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	30 000		30 000
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 601	45 593	- 2 692
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	10 482	3 311	7 171
. Organismes sociaux	13 846	14 356	- 510
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	893	1 498	- 605
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	127 342	210 203	- 82 861
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>232 164</b>	<b>274 962</b>	<b>- 49 500</b>
Écart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>244 354</b>	<b>273 721</b>	<b>- 29 367</b>

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services					
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			367 020	257 864	109 156 42,33
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges					
Autres produits			7	1	6 600,00
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>367 027</b>	<b>257 866</b>	<b>109 161</b> <b>42,33</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			410	14	396 N/S
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements				1 797	- 1 797 -100
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			156 785	104 136	45 949 44,12
Impôts, taxes et versements assimilés			893	1 498	- 605 -40,39
Salaires et traitements			151 065	109 115	41 950 38,45
Charges sociales			42 721	41 186	1 535 3,73
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 851	1 304	547 41,95
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			13	56	- 43 -76,79
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>353 738</b>	<b>259 106</b>	<b>87 932</b> <b>33,94</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>13 289</b>	<b>-1 240</b>	<b>21 228</b> <b>N/S</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			144		144 N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>144</b>		<b>144</b> <b>N/S</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
<b>Total des charges financières (VI)</b>					
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>144</b>		<b>144</b> <b>N/S</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>13 432</b>	<b>-1 240</b>	<b>21 372</b> <b>N/S</b>

## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2019</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2018</b> (12 mois)	<b>Variation absolue</b>	<b>%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>367 170</b>	<b>257 866</b>	<b>109 304</b>	<b>42,39</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)</b>	<b>353 738</b>	<b>259 106</b>	<b>87 932</b>	<b>33,94</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>13 432</b>	<b>-1 240</b>	<b>21 372</b>	<b>N/S</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				







# **PAYS DE SOURCES ET VALLEES**

## **Exercice clos au 31 décembre 2019**

### **ANNEXE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total s'élève à 244 354 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 13 431 euros. Ces documents constituent ensemble les comptes annuels de l'exercice 2019.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

#### **REGLES ET METHODES COMPTABLES :**

##### **1 - Principes et méthodes utilisés**

Les comptes annuels sont présentés en conformité avec les règlements CRC 99-01 du Comité de la réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont, par ailleurs, été appliquées dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments du patrimoine est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont exposées ci-après.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

### **Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### **Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

### **Amortissements des biens non décomposables :**

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciel : 5 ans
- Matériel Bureau : 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### **Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la signature de la convention, et dès lors qu'aucune clause de restitution n'est prévue dans ladite convention, les subventions sont alors comptabilisées dans leur intégralité en produit.

A la clôture de l'exercice, un produit constaté d'avance est valorisé en fonction du pourcentage de consommation de charges définies de la façon suivante (dépenses réelles constatées / dépenses prévues dans la convention)

## Immobilisations et amortissements :

VALEURS BRUTES	AU 01/01/2019	Augmentations		Diminutions			Au 31/12/2019
		Acquisitions	Virement de poste à poste	Cessions	Virement de poste à poste	Eléments mis HS	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Concessions, brevets	2330						2 330
Logiciel acquis							
							<b>2 330</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Matériel de bureau, informatique	3201	963					4 164
Mobilier	795	228					1023
	<b>3996</b>	<b>1191</b>					<b>5 187</b>
<b>Immobilisations financières</b>							
Dépôts et cautionnements	968						968
	968						<b>968</b>
<b>TOTAL</b>							<b>8 485</b>
AMORTISSEMENTS	AU 01/01/2019	Augmentations		Diminutions			Au 31/12/2019
		Dotations	Virement de poste à poste	Cessions	Virement de poste à poste	Eléments mis HS	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Concessions, brevets	371	466					837
	<b>371</b>	<b>466</b>					<b>837</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Matériel de bureau, informatique	809	1201					2010
Mobilier	123	184					307
	<b>932</b>	<b>1385</b>					<b>2317</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1303</b>	<b>1851</b>					<b>3154</b>

**Les produits à recevoir correspondent à :**

• CCPN	5 486
• AESN	60 927
• ADEME	36 855
• DRAAF	3 379
• REGION	4 751
• LEADER	71 515

---

182 913

**Les charges à payer correspondent à :**

• CCPN	32 808
• UGAP	377
• Option Services	197
• Cabinet Blondiaux	3 350

---

36 732